

Un monument disparu du patrimoine universitaire parisien : la bibliothèque de la Faculté de droit

<http://expo-paulviollet.univ-paris1.fr/un-monument-disparu-du-patrimoine-universitaire-parisien-la-bibliotheque-de-la-faculte-de-droit/>

Le chef-d'œuvre perdu de Louis-Ernest Lheureux (1827-1898)

En 2009, l'ouverture au public de la bibliothèque universitaire Sainte-Barbe a donné quelque visibilité à un édifice méconnu[1], l'ancien collège Sainte-Barbe, et à son architecte, Louis-Ernest Lheureux, auteur en 1884 des bâtiments de l'école préparatoire. Dès avant le commencement des travaux, en 1999, un arrêté d'inscription au titre des monuments historiques avait conféré au lieu une certaine reconnaissance[2], notamment pour l'art de Lheureux dans le mariage des coloris et des matériaux, ou encore pour l'originalité des parties métalliques de la construction[3].

Ainsi, ce qui avait été des bureaux et des salles de classe, en devenant une bibliothèque accédait officiellement au cercle restreint du patrimoine immobilier national. Par la même occasion, son auteur y gagnait une manière de revanche posthume, tant il est vrai que son chef-d'œuvre, la bibliothèque de la Faculté de droit n'avait pas, en d'autres temps, joui d'une semblable protection, sa destruction ayant été décidée dans les années 1960 pour permettre la construction de bureaux et de salles de cours. On sait quel impact décisif eut, en 1971, la ruine des halles de Baltard pour la reconnaissance de l'architecture du

xix^e siècle et son accession au rang de patrimoine : quelques années plus tard, la gare d'Orsay, promise au même sort, en a tiré parti, mais pas la bibliothèque de Lheureux, trop tôt disparue et dans une relative indifférence.

Depuis quelques années, à la faveur d'un intérêt croissant pour l'architecture des bibliothèques[4] et des universités[5], ce bâtiment de Lheureux, concurrent malheureux de Nénot pour la reconstruction de la Sorbonne[6] mais auteur de l'ensemble des transformations de la Faculté de droit à la fin du xix^e siècle, est mieux connu. C'est celui-ci que connut Paul Viollet au cours de sa très longue vie professionnelle en tant que bibliothécaire et archiviste au sein de la Faculté. Il en accompagna tous les agrandissements, toutes les transformations et c'est là encore qu'il travaillait, la veille de sa mort, survenue le 22 novembre 1914 : « Le samedi encore, on le vit remplir ses fonctions à la bibliothèque de la Faculté de droit. Le dimanche matin, 22 courant, une hémorragie cérébrale nous l'a enlevé en quelques minutes[7]. »

Le projet, ou plus exactement les projets, puisque la construction de la bibliothèque s'accomplit en deux phases distinctes, mérite en premier lieu d'être replacé dans le contexte plus large de la réforme de l'enseignement supérieur sous la III^e République, vaste programme dont la modernisation matérielle des équipements est un aspect majeur, mais indissociable des deux autres, à savoir la réorganisation administrative et la rénovation des méthodes d'enseignement. On peut ensuite décrire les deux phases de construction de cet équipement : la première, entre 1876 et 1878, ne concerne que la bibliothèque et correspond à une extension très

limitée de la superficie de la Faculté. Bien au contraire, la seconde, conduite entre 1891 et 1897[8] porte sur l'ensemble de l'établissement d'enseignement supérieur. La bibliothèque en est un élément essentiel, mais qui doit s'agencer aux autres parties du programme. L'ensemble conçu par Lheureux peut dès lors être examiné selon deux perspectives distinctes : d'une part celle du style propre à cet architecte, élève d'Henri Labrouste et continuateur de l'œuvre de son frère Théodore à Sainte-Barbe, mais aussi fortement influencé par Viollet-le-Duc, ainsi que l'a montré Laure Chabanne dans son étude. D'autre part, c'est en regard des autres grandes bibliothèques parisiennes, celles de Labrouste, bien entendu, mais aussi celles de Nénot ou Ginain, qu'il faut considérer la réalisation de Lheureux pensée et exécutée en un temps où les bibliothèques universitaires commencent à faire l'objet, en France, d'une véritable réflexion programmatique.

Un projet parmi bien d'autres, au temps des réformes de l'enseignement supérieur

Le quartier latin en chantier : la rénovation matérielle

Entre 1875 et 1900, tous les grands établissements universitaires parisiens font l'objet d'importants travaux, qu'il s'agisse d'agrandissements, de complète reconstruction ou de déplacement sur un site nouveau. Le plus spectaculaire de ces chantiers est celui de la Sorbonne, ouvert par le concours de 1882, qui consacre le jeune Henri-Paul Nénot et conclu en 1900 au terme de trois phases de chantier[9]. Ayant valeur de symbole pour l'œuvre de modernisation de l'Université dans son ensemble, cette réalisation tend à éclipser les autres travaux, tels que la

reconstruction presque complète de la Faculté de médecine par Louis Ginain, entre 1878 et 1900[10], la translation de l'École supérieure de pharmacie dans un nouvel édifice conçu par Charles Laisné entre 1877 et 1882[11], ou encore l'extension de la Faculté de droit par Louis-Ernest Lheureux entre 1876 et 1900. Pour rendre compte de l'étendue des transformations, il faudrait en outre prendre en compte les nombreuses constructions réalisées dans le domaine de l'enseignement secondaire, à commencer par l'édification des nouveaux bâtiments du lycée Louis-le-Grand, tout proche de la Faculté, une œuvre de Charles Le Cœur, autre élève de Labrouste, entre 1885 et 1898[12]. Ainsi que le note Léo Claretie, le paysage architectural du quartier latin est entièrement bouleversé, mais les institutions demeurent en place : « Depuis dix ans, tout ce coin du quartier est devenu méconnaissable [...]. La rue Saint-Jacques n'est plus pittoresque comme au temps où Francion apprit le bel air et le bel esprit : elle traverse toujours l'empire de la science, puisqu'elle passe entre le Collège de France, le lycée Louis-le-Grand et la Sorbonne »[13], et la Faculté de droit, pourrait-on ajouter.

Refondation institutionnelle et révolution intellectuelle

Cette rénovation matérielle n'est toutefois que la marque la plus visible d'un ensemble de profondes transformations. Celles-ci affectent l'organisation institutionnelle de l'enseignement supérieur : tout commence avec les décrets des 25 juillet et 28 décembre 1885, qui instaurent le conseil général des facultés et restaurent leur personnalité, et culmine avec la loi du 16 juillet 1896, dite loi Goblet, par laquelle le corps des facultés prend le nom d'université. Elles concernent en outre, et au premier chef,

les méthodes d'enseignement : l'enseignement supérieur français se met à l'école allemande[14] et les lettres comme le droit se mettent à l'école des sciences de la nature. À côté du cours magistral se développent conférences et séminaires, bientôt dotés de leurs espaces propres, et l'enseignement supérieur, plutôt que de se cantonner à l'étude de la science « faite », doit encourager la science « en train de se faire », afin de rompre, selon le mot du juriste toulousain Maurice Hauriou, avec « la méthode des semailles sans culture » qu'il a pourtant appliqué jusqu'alors « avec une persévérance que ne décourage aucun insuccès »[15].

[1] Voir le site de la [bibliothèque](#), celui-ci ne permet toutefois pas de se faire une idée des différents locaux. On se reportera plutôt à l'article consacré à l'institution dans l'encyclopédie [Wikipédia](#).

[2] Arrêté du 9 décembre 1999, voir la notice de la base [Mérimée](#).

[3] Les locaux du collège ont fait l'objet d'une étude détaillée : Annabelle Lebarbé, « Le collège Sainte-Barbe de Paris : des frères Labrouste à Ernest Lheureux », dans *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 13 | 2007 : <http://lha.revues.org/418>.

[4] Voir : Anne Richard-Bazire, « Un siècle de réflexion sur la construction des bibliothèques », dans Jean-Michel Leniaud (dir.), *Des palais pour les livres. Labrouste, Sainte-Geneviève et les bibliothèques*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2002, 190 p., p. 58-69.

[5] Voir : Laure Chabanne, « la Faculté de droit : la brique et le métal », dans Christian Hottin (dir.), *Universités et grandes écoles à Paris. Les palais de la science*, Paris, Action artistique de la Ville

de Paris, 1999, 222 p., p. 105-109.

[6] Son projet a été publié et commenté par Anatole de Baudot : « Reconstruction de la Sorbonne. Concours », dans *Le Génie civil*, t. 3, n° 13, 1883, p. 290-293 et t. 3, n° 24, pl. 23-24.

[7] Émile Chatelain et Henri Stein, « Paul Viollet », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1914, t. 75, p. 442-448, p. 442. Voir le document [ici](#).

[8] Louis-Ernest Lheureux meurt en 1898, les travaux de décoration peinte et sculptée se poursuivent pendant deux ans et la plaque commémorant l'achèvement des travaux est apposée en 1900 seulement.

[9] Philippe Rivé (dir.), *La Sorbonne et sa reconstruction*, Paris, Action artistique de la Ville de Paris et La Manufacture, 1987, 231 p.

[10] Marie-Véronique Clin, « De l'École de chirurgie à l'École de médecine », dans Christian Hottin (dir.), *Universités et grandes écoles à Paris. Les palais de la science*, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 1999, 222 p., p. 89-95.

[11] Fabienne Doulat, « L'École supérieure de pharmacie », dans Christian Hottin (dir.), *Universités et grandes écoles à Paris. Les palais de la science*, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 1999, 222 p., p. 116-120.

[12] Marc Le Cœur, « Le lycée Louis-le-Grand. Chronique d'une

reconstruction différée (1841-1881) », dans *Histoire de l'art*, 1993, n° 23, p. 67-80.

[13] Léo Clarétie, *L'Université moderne*, Paris, Delagrave, 1892, 290 p.

[14] Voir notamment : Christophe Charle, *La République des universitaires (1870-1940)*, Paris, Seuil, 1994, 505 p.

[15] Maurice Hauriou, « Création de salles de travail pour les conférences et cours de doctorats à la Faculté de droit de Toulouse », dans *Revue internationale de l'enseignement*, 1901, p. 547.

De l'importance des bibliothèques universitaires

Dans cette nouvelle économie du savoir, qui privilégie l'apprentissage personnel de l'étudiant et vise à développer les activités de recherche au sein des facultés françaises, la bibliothèque occupe une place éminente : elle est tout à la fois un conservatoire du savoir produit par l'institution et l'un des lieux où s'élaborent, à travers de nouvelles recherches, les connaissances futures. Tout comme la salle de conférences, elle est pour l'historien, le philologue ou le juriste un des équivalents du laboratoire pour le chimiste ou le physiologiste. Leur développement est donc un des défis majeurs posés par la concurrence avec l'Allemagne et l'imitation de son modèle

universitaire : désireux de frapper les esprits, Agénor Bardoux n'hésite pas à proclamer en 1878 à la tribune de la Chambre des députés que les bibliothèques universitaires françaises, avec leurs 400 000 volumes compteraient moins d'ouvrages que la seule bibliothèque de l'université de Göttingen[16] ! De fait, les bibliothèques seront toujours un élément essentiel des programmes architecturaux pour les constructions universitaires au cours de la période, tandis que, dans le même temps, la normalisation de leur fonctionnement et la professionnalisation de leurs équipes sont en marche. Des travaux de la commission centrale des bibliothèques académiques, mise en place dès 1878, sont en effet issus les textes des arrêtés du 23 août 1879 sur l'organisation des bibliothèques universitaires, leur service et leur personnel[17].

Une construction en deux temps, entre l'extension limitée et la reconfiguration générale

Une nouvelle bibliothèque pour la Faculté (1875-1878)

Aux premiers temps de la III^e République, la Faculté de droit tient, pour l'essentiel, dans le local construit pour elle par Soufflot et destiné à l'origine à encadrer la perspective débouchant sur la nouvelle église Sainte-Geneviève[18]. En 1829, on a construit à l'arrière du bâtiment un nouvel amphithéâtre, mais, au commencement des années 1870, tout semble devenu gravement insuffisant[19]. C'est toutefois l'édification d'une bibliothèque qui paraît être la priorité la plus urgente. En effet, le local affecté à ce service apparaît nettement insuffisant : il semble qu'elle compte tout au plus une vingtaine de places[20]. Louis-Ernest Lheureux, architecte du 5^e arrondissement, et, à ce titre, en charge

des bâtiments de la Faculté, étudie plusieurs projets en 1875-1876. Dans tous les cas, il s'agit de loger la bibliothèque dans un espace assez étroit, d'environ 290 m², compris entre le second amphithéâtre et les maisons donnant sur les rues Saint-Jacques ou Cujas. Si les procédés constructifs envisagés par l'architecte sont longuement discutés par le conseil d'architecture de la direction des travaux de Paris et son inspecteur général Gabriel Davioud, le parti d'ensemble proposé par Lheureux ne varie guère : la bibliothèque projetée se compose de deux salles. On y accède par une entrée indépendante, nichée entre la rue Cujas et l'hémicycle de l'amphithéâtre. Celle-ci débouche sur la première salle, parallèle à la rue, en forme de carré de dix mètres de côté complété par deux absides à trois pans. Sur cette première salle vient se greffer la seconde, également rectangulaire, longue de quinze mètres, mais orientée perpendiculairement à la rue. Elle se glisse entre l'arrondi de l'amphithéâtre et des constructions étrangères à la Faculté. Les deux salles communiquent entre elles par trois larges ouvertures. Cet agencement original s'est imposé à Lheureux afin d'exploiter au mieux l'étroite parcelle disponible, rendue plus malcommode encore par le voisinage de l'amphithéâtre.

Adopté en 1876 par le conseil d'architecture de la ville, le projet de Lheureux est mené à bien en deux ans, pour la somme de 180 000 francs. La bibliothèque dispose de 75 places assises, d'un équipement au gaz, de porte-chapeaux et de filets pour les vêtements[21]. Les étagères sont disposées le long des murs des deux salles, sur trois niveaux. Deux étages de coursives accessibles par des escaliers à vis implantés dans les angles de la première salle ou dans une tourelle placée à l'extrémité de la seconde,

donnent accès aux niveaux supérieurs. L'ensemble est salué par la critique architecturale : Félix Narjoux l'intègre d'emblée à ses *Monuments élevés par la ville* et *L'Encyclopédie d'architecture* lui consacre un important article, accompagné de nombreuses planches[22]. Nonobstant ces beaux succès, les insuffisances de la bibliothèque apparaissent très vite : faute de place aucun magasin n'a pu être construit, la place disponible sur les étagères n'est pas extensible et c'est bientôt l'ensemble des besoins de la Faculté qui doit être pris en compte, ouvrant la voie à un agrandissement de locaux au profit de l'ensemble des services et non de la seule bibliothèque. Celui-ci est envisagé dès 1879[23].

Une nouvelle faculté, avec une bibliothèque (1880-1897)

Lheureux propose deux avant-projets. L'un, modeste, se résume à la construction d'un amphithéâtre supplémentaire. L'autre, avec comme périmètre pour la Faculté tout l'espace compris entre les rues Cujas, Soufflot, Saint-Jacques et la place du Panthéon, prend en compte l'ensemble des besoins de l'institution en salles de cours, de conférences et d'examens, ainsi qu'en bureaux et salles de réunions. Surtout, il prévoit la création d'un grand amphithéâtre, au cœur de la parcelle, et l'édification sur la rue Cujas d'une troisième salle de lecture. Cette disposition en faveur de la bibliothèque paraît toutefois insuffisante au doyen Beudant qui préconise, entre autres critiques adressées à Lheureux, l'établissement d'un magasin pour les livres[24]. L'affaire en reste là dans un premier temps, faute de crédits : L'État et la Ville de Paris débutent bientôt la reconstruction de la Sorbonne, tandis que se poursuit celle de la Faculté de médecine, également élevée à frais communs, et que l'État termine seul l'édification de la

nouvelle École de pharmacie, cette dernière faisant partie des bâtiments civils. Il faut attendre 1887 pour que le projet reprenne et 1890 pour que la convention entre l'État et la Ville soit enfin signée[25], portant sur un budget de 4 millions de francs[26], dont 2,5 millions pour la construction[27] ; Lheureux est chargé du projet par arrêté du 7 mars 1891.

Entre 1887 et 1890, tout au long des quatre projets qu'il a mis au point et soumis tant à la Faculté qu'au conseil d'architecture de la Ville de Paris, Lheureux a eu à cœur de développer la place donnée au grand amphithéâtre qui doit s'élever au centre de l'édifice entre les salles de la bibliothèque et les extensions projetées. Sans doute pense-t-il tenir là sa « grande salle », un sujet sur lequel il a eu l'occasion de travailler, sans succès, lors du concours de la Sorbonne de 1882. *Le Génie civil* a reproduit, avec d'élogieux commentaires d'Anatole de Baudot, le disciple de Viollet-le-Duc, le plan et la coupe de cette interprétation offerte par Lheureux du « grand amphithéâtre » figurant au programme du concours[28]. De plan carré, dotée d'un vaste éclairage zénithal, mêlant brique et métal, elle n'est pas sans rappeler les projets successifs de Lheureux pour la Faculté de droit, quelques années plus tard. On évoque pour cette salle une capacité d'accueil de 3 000 places[29].

C'est pourtant la bibliothèque qui va prendre la place du grand amphithéâtre. En 1891, la Faculté insiste sur les besoins pressants de cet équipement. Paul Viollet fait valoir l'importance des acquisitions annuelles (environ mille ouvrages) et le grand manque de magasins dont elle souffre[30]. Lheureux se voit contraint par le ministre à un changement de plan d'importance :

un magasin de livres inspiré de celui de la Bibliothèque nationale[31] prend la place sur la rue Cujas de la troisième salle de lecture initialement prévue, celle-ci se substitue au centre de l'édifice au grand amphithéâtre[32], lui-même remplacé par deux salles plus petites, édifiées dans l'aile longeant la rue Soufflot. L'assemblée des professeurs de la Faculté s'estime bientôt très satisfaite de ce jeu de chaises musicales : « La bibliothèque est la partie la mieux comprise et la plus monumentale du projet qui quadruple l'étendue de la bibliothèque actuelle et offrira tout le confort que l'on peut désirer. On y accède par le grand vestibule qui s'ouvre par trois portes sur la rue Saint-Jacques. En bordure de la rue Cujas un vaste espace est affecté à un dépôt de livres qui occupera un bâtiment de deux étages. Une salle de travail spacieuse et claire est réservée aux professeurs sur l'emplacement de la pièce de passage par où l'on pénètre aujourd'hui dans la bibliothèque, la porte sur la rue Cujas disparaît.[33] » Les travaux se déroulent de 1893 à 1897, les décors sont achevés à la fin du siècle. Avec ses quatre salles de lecture (si l'on compte celle réservée aux professeurs), la bibliothèque a fière allure. Dix ans plus tard, toutefois, Paul Viollet montre qu'elle n'est déjà plus à même de soutenir dans de bonnes conditions l'accroissement des collections, qui est désormais de 4 000 volumes par an[34], le nombre des thèses ayant quant à lui été multiplié par quatre en vingt ans[35].

[16] Agénor Bardoux, discours à la Chambre des députés le 22 novembre 1878, cité dans Alban Daumas, « Des bibliothèques de facultés aux bibliothèques universitaires », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 3 : *Les Bibliothèques de la Révolution et du xix^e siècle (1789-1914)*, Paris, Promodis – Éditions du cercle de

la librairie, 1991, 671 p., p. 422.

[17] Alban Daumas, *op. cit.*, p. 423.

[18] Sur la Faculté de droit élevée par Soufflot, voir, en dernier lieu : Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Jacques-Germain Soufflot*, Paris, Monum – Éditions du patrimoine, 2004, 142 p., p. 126-127.

[19] Archives de la Ville de Paris, VM 63 1, rapport sur les améliorations nécessaires pour la Faculté de droit, note remise à l'inspecteur d'académie, 25 novembre 1879. Sont reprises dans cette note des demandes formulées dans un précédent rapport daté de 1873 mais non conservé.

[20] Annette Grousseau, « Bibliothèque Cujas », dans Myriam Bacha et Christian Hottin (dir.), *Les Bibliothèques parisiennes : architecture et décors*, Paris, Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris, 2002, 272 p., p. 151-152, p. 152.

[21] Félix Narjoux, *Paris. Monuments élevés par la ville (1850-1880)*, Paris, A. Morel et C^{ie} éditeurs, 1883, volume 2, p. 26-27 et pl. I à IV.

[22] Louis Calinaud, « Bibliothèque de droit », dans *Encyclopédie d'architecture*, 1881, 2^e série, t. 10, p. 91 et pl. 728, 737 et 764.

[23] Archives de la Ville de Paris, VM 63 1, rapport sur les améliorations nécessaires pour la Faculté de droit, note remise à l'inspecteur d'académie, 25 novembre 1879.

[24] Archives de la Ville de Paris, VM 63 1, lettre du doyen Beudant au préfet de la Seine, datée du 14 février 1880.

[25] Archives de la Ville de Paris, VM 63 1, convention avec plans annexés du 31 décembre 1890.

[26] « École de droit », dans *La Construction moderne*, 31 octobre 1892, p. 48.

[27] Comme pour la plupart des projets parisiens de cette époque, les sommes considérables incluent le montant très élevé des expropriations.

[28] Anatole de Baudot, *op. cit.*

[29] C'est presque la capacité du grand amphithéâtre de la Sorbonne. « Travaux à la nouvelle Faculté de droit », dans *La Construction moderne*, 6 mars 1892, p. 264. L'article fait référence à un article du *Temps* qui déplore la suppression de cet amphithéâtre dans la dernière version du projet.

[30] Observations de la Faculté de droit et du bibliothécaire communiquées au recteur, 7 janvier 1891. Citées par Laure Chabanne, *op. cit.*, p. 105-109, p. 107.

[31] La comparaison est explicite dans la presse architecturale, bien que les surfaces concernées soient nettement plus réduites : « Agrandissement de la Faculté de droit », *La Construction moderne*, 26 août 1893, p. 564.

[32] Lettre du ministre de l'Instruction publique au vice-recteur, 7 mars 1891, citée dans : Laure Chabanne, *op. cit.*, p. 105-109, p. 107.

[33] Extrait du procès-verbal d'assemblée des professeurs de la Faculté de droit du 17 janvier 1893, cité par Anne Richard-Bazire, *op. cit.*, p. 58-69, p. 61.

[34] Lettre de Paul Viollet au doyen de la Faculté de droit, 23 mai 1912, citée par Anne Richard-Bazire, *op. cit.*, p. 58-69, p. 61.

[35] Dès avant 1914 on envisage de créer des dépôts de l'autre côté de la rue Cujas. En 1932 on aménage le sous-sol situé sous le magasin de livres : d'une hauteur de 4,40 mètres et doté de deux étages de casiers métalliques, il donne à la bibliothèque 1 200 mètres linéaires de rayonnages supplémentaires, accroissement notoirement insuffisant.

Une œuvre placée sous l'inspiration de Labrouste et de Viollet-le-Duc

La recherche de la lumière

Avec la toute voisine bibliothèque Sainte-Genève, édifée par son maître Henri Labrouste, Louis-Ernest Lheureux a, tout proche de son chantier de la Faculté de droit un monument majeur de l'architecture contemporaine, tant pour ce qui

concerne l'usage du métal que pour ce qui regarde l'histoire des bibliothèques. De Sainte-Geneviève et des recherches ultérieures de Labrouste, notamment pour la grande salle des imprimés de la Bibliothèque nationale, il a retenu cette leçon fondamentale pour l'histoire des bibliothèques : la recherche de la lumière. Aucune colonne, aucun support ne viennent encombrer le volume principal de ses salles, qui bénéficient d'un très important éclairage zénithal.

En outre, le revêtement contribue à accentuer la luminosité de l'ensemble. Dans les deux premières salles, il est fait de briques apparentes, aux tons clairs pour l'essentiel, mais rehaussés de tons plus vifs : « Sur le fond de briques apparentes naturellement nuancées entre le rouge et le jaune et rejointoyées d'or, se détachent en vigueur des bordures composées de deux rangs de briques vernies brun-rouge, d'une bande en mosaïque dorée sur laquelle court un linéament vert, puis de deux rangs de briques brunes séparées par un rang de briques émaillées jaune clair. Le fer de l'ossature dans laquelle ces brillantes surfaces courbes sont enchâssées, s'enlève en ton gris-bleu foncé avec quelques touches d'or.[\[36\]](#) » Si l'aluminium n'est pas employé, comme le fit Labrouste pour la salle des imprimés, le but visé est le même : en faisant briller d'un vif éclat la voûte, accroître en soirée la luminosité de la salle.

Le travail de la voûte, sous le signe des Entretiens

Pour ces mêmes salles, comme l'a montré de manière fort claire Anne Richard-Bazire dans son étude, l'éclairage des salles par une grande verrière à ossature métallique est inspirée par la

figure 8 du douzième entretien sur l'architecture de Viollet-le-Duc[37], où celui-ci expose ses théories sur la salle voûtée[38] : « La salle carrée est couverte au moyen de deux grandes fermes diagonales ajourées et à double courbure. Elles soutiennent d'une part la charpente métallique de la verrière, et, d'autre part, le cadre de l'ouverture zénithale – un châssis vitré – constitué par des sablières. Des entretoises relient les sablières aux murs et servent de retombées aux berceaux de briques qui remplissent l'intervalle entre les sablières et les murs.[39] » Saluées comme réussites techniques, ces deux premières salles montrent toutefois de nombreux défauts à l'usage. Paul Viollet se plaint tout particulièrement, en 1912, des infiltrations d'eaux dues au vitrage ne reposant pas directement sur les murs : « La situation est telle dans l'ancienne salle de la bibliothèque que, par les grandes pluies, il pleut dans la salle de lecture elle-même. »

Dans la troisième salle, élevée quelques années plus tard, Lheureux développe ses recherches antérieures. Grâce à des fermes très puissantes et très ajourées, il crée un comble très élancé et donne à sa salle une ouverture zénithale de très grande taille. Trois niveaux d'entretoises portent les voûtains de briques émaillées et le dispositif est encore renforcé par des poutrelles, également ajourées, qui dessinent une arcature surbaissée. Le vocabulaire décoratif de la salle est plus volontiers figuratif, avec, par exemple, les chapiteaux d'angle zoomorphes montrant des têtes de lions. Partout le métal est apparent, et il en va de même dans les autres parties de l'édifice : la grande galerie, l'escalier principal, ou encore la salle de distribution des prix, où Laure Chabanne a clairement décelé, une fois encore l'influence de Viollet-le-Duc, particulièrement visible dans le couvrement

métallique, semblable à celui de la figure 8 du douzième entretien, à l'exception des tirants[40]. La nouvelle salle de lecture a les faveurs de la presse architecturale, qui la considère comme supérieure aux deux premières[41], et séduit même les journaux à grand tirage, comme en atteste ce commentaire du *Magasin pittoresque* qui après avoir fait observer que « pour ces nouvelles constructions, l'acier a été employé comme élément de structure et demeure complètement apparent dans les planches et dans les voûtes [et que] il fait partie intégrante de l'architecture proprement dite, au lieu d'être, comme dans la plupart des cas, dissimulé dans la pierre », l'auteur de l'article loue la décoration de la nouvelle salle de lecture avant de conclure que « c'est bien là en un mot le cadre qui convient à un sanctuaire du travail[42] ». Si Lheureux n'a pas édifié à la Faculté de droit la grande salle dont il rêvait sans doute, du moins sa réussite à la bibliothèque paraît-elle indiscutable : *Le Magasin pittoresque* lui-même ne reconnaît-il pas, implicitement, que colonnes et frises tirées de l'Antiquité ne sont plus la nécessaire expression plastique de la science en majesté ?

La conservation des collections : une lente adaptation à la modernité

En dépit de son couverture métallique et de son élégant et moderne habillage de briques, la bibliothèque édifée par Lheureux entre 1876 et 1878 est d'une conception encore fort traditionnelle pour ce qui concerne la présentation des collections. Dans la salle carrée comme dans la galerie, les livres sont disposés le long des murs, sur trois niveaux, les deux niveaux supérieurs étant desservis par des galeries. Cette disposition ne diffère en rien, sur l'essentiel, de celle adoptée par Labrousse trente ans

plus tôt à la bibliothèque Sainte-Geneviève : la bibliothèque demeure un espace unique, tout à la fois dédié à la conservation des ouvrages et à leur consultation[43]. Cette disposition classique est celle des grandes bibliothèques de l'époque moderne : c'est tout aussi bien celle de la bibliothèque des génovéfains dans leur abbaye[44] que celle retenue par Boullée dans son projet pour la Bibliothèque royale[45], et c'est en 1872 seulement qu'a été inaugurée une des plus remarquables bibliothèques construites selon ce modèle, celle de la ville de Grenoble, conçue en 1863-1864 par Charles-Auguste Questel.

La troisième salle de la bibliothèque, réalisée avec les autres agrandissements de la Faculté, relève d'une conception différente. L'inspiration de Labrouste est toujours là, mais c'est désormais vers la Bibliothèque nationale[46] qu'il faut se tourner : cette fois-ci, Lheureux a pu doter sa bibliothèque d'un magasin indépendant, une similitude dans la disposition qui est notée par les critiques contemporains[47]. Ce choix de dissocier espace de conservation et espace de consultation s'impose progressivement dans la deuxième moitié du xix^e siècle pour les bibliothèques universitaires et les services d'archives. Il apparaît nettement plus adapté pour la sécurité des collections et pour la gestion de leur accroissement. Au moment où s'élève la bibliothèque de la Faculté de droit, un dispositif semblable, mais généralisé à l'ensemble des collections, se met en place à la Sorbonne[48]. En effet, la bibliothèque de la nouvelle Sorbonne, si traditionnelle pour qui s'en connaît, que la salle de lecture est, pour ce qui concerne le stockage des livres, clairement inspirée de la Bibliothèque nationale. Les étagères de la salle de lecture ne renferment que des ouvrages usuels, la majeure partie des

volumes est conservée dans deux vastes magasins de cinq niveaux chacun, perpendiculaires à la salle de lecture et ne communiquant avec elle que par deux guichets. D'emblée, celle-ci offre plus de 8,1 kilomètres linéaires d'étagères. En 1901, avec un accroissement linéaire de 120 mètres par an, la bibliothèque de la Faculté de droit ne possède déjà plus, quant à elle, qu'un espace disponible de 220 mètres linéaires.

Conclusion

La construction de la bibliothèque de la Faculté de droit a duré, avec il est vrai de nombreuses interruptions, plus de vingt ans. Les recherches architecturales de Lheureux lui confèrent une indiscutable unité de style et une profonde originalité : son inventivité, sa fantaisie dans le détail et la constante recherche de la rigueur dans l'élaboration de la structure le guident dans l'édification de ce qui est sans aucun doute son chef-d'œuvre. Un chef-d'œuvre caché, peu visible depuis la rue Cujas et masqué sur la rue Saint-Jacques et la rue Soufflot par des façades d'une sagesse^[49] qui ne permettent en rien de deviner la présence, au cœur du bâtiment, d'une œuvre qui tranche radicalement avec la plupart des constructions universitaires contemporaines : non loin de là, à la Sorbonne, Nénot s'inspire franchement de Lemercier après avoir fait cependant détruire l'ancien collège du xvii^e siècle, tandis que Ginain, à la Faculté de médecine, noie dans la pierre et les caryatides la délicate Académie de chirurgie de Gondoin. Un chef-d'œuvre qui est peut-être, aussi, une manière de revanche, juste en face de cette Sorbonne où Nénot, pour les façades de la Faculté des sciences accumule les clichés « rationalistes », de chaînes de briques en linteaux métalliques, mais persiste, à

l'intérieur, dans son amour pour les charmes du style classique, avec, par exemple, la délicate tribune de l'amphithéâtre de physiologie. Pas ou peu de décor, non plus, dans cette œuvre de Lheureux : contrairement à la bibliothèque de la Sorbonne où fleurissent les peintures décoratives entre les grandes compositions historiques, le décor de la bibliothèque de droit est presque tout entier contenu dans son architecture, sans préoccupations historiques ou allégoriques[50].

Au-delà des querelles entre écoles architecturales, il faut tenter de se représenter ce que pouvaient être, au sein de cet ensemble complexe de salles juxtaposées, issues de plusieurs campagnes de constructions, les déambulations et les points de vue offerts à la contemplation du lecteur ou du bibliothécaire : de coursives en galeries, de balcons suspendus en passages voûtés, d'escaliers à vis en portes dérobées, d'une salle à l'autre, puis vers une troisième encore. Cette configuration particulière, l'absence de plan d'ensemble, la surabondance des salles de lecture mais aussi l'insuffisance chronique des magasins expliquent peut-être en partie la destruction de la bibliothèque, après le transfert des collections sur un site plus approprié[51] et avant la construction d'un bâtiment qu'on a pu croire, un temps du moins, mieux adapté aux besoins de l'université de masse. Si rien ne subsiste aujourd'hui des salles de lecture, le décor de la salle des Actes, également détruite, a été préservé grâce à l'intervention de Jacques Foucart, alors conservateur au musée du Louvre. Cette suite de peinture de René Ménard est aujourd'hui exposée au musée d'Orsay.

Si elle avait été posée seulement dix ou quinze ans plus tard, nul

doute que la question du devenir du bâtiment eût été résolue différemment. Reconnue comme un élément représentatif du patrimoine du xix^e siècle, la bibliothèque aurait bénéficié de la protection jalouse des monuments historiques[52], et, peut-être, de l'attention diligente des services de l'Inventaire général, institution qui a considérablement œuvré à l'évolution des goûts et des mentalités en matière architecturale. La réhabilitation et le remploi étant alors devenus une tendance majeure de l'architecture contemporaine, la bibliothèque aurait pu, grâce à l'intervention d'un jeune créateur désireux de frapper les esprits et d'imposer son nom, connaître une nouvelle vie. À défaut de réécrire l'histoire, on voudrait, en conclusion, encourager les recherches sur cet édifice en espérant que les possibilités de restitution virtuelle permettent un jour de revivre l'expérience d'une déambulation mélancolique, au long des galeries, sous la lumière glauque du vitrage zénithal.

Christian Hottin
Archiviste paléographe
Conservateur en chef du patrimoine (archives)

[36] Louis Calinaud, *op. cit.*, p. 91.

[37] Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc, *Entretiens sur l'architecture*, Paris, 1863-1872, t. 2, p. 73, fig. 8, reproduction en fac-similé, Bruxelles, Mardaga, 1986.

[38] Laure Chabanne, quant à elle, a montré combien au cours des premiers projets pour la bibliothèque, Lheureux avait déjà cherché et trouvé son inspiration chez Viollet-le-Duc. Notamment

dans la figure 17 du 12^e entretien. Laure Chabanne, *op. cit.*, p. 105-109, p. 105.

[39] Anne Richard-Bazire, *op. cit.*, p. 58-69, p. 60.

[40] Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc, *op.cit.*

[41] « Faculté de droit », *La Construction moderne*, 1897-1898, 2^e série, 3^e année, p. 278-279.

[42] « Les nouvelles constructions de l'École de droit », *Le Magasin pittoresque*, 1898, 66^e année, p. 36-38, p. 37.

[43] Sur cet édifice voir en dernier lieu : Jean-Michel Leniaud (dir.), *Des palais pour les livres. Labrouste, Sainte-Geneviève et les bibliothèques*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2002, 190 p.

[44] Nicolas Petit, « La bibliothèque de l'abbaye Sainte-Geneviève aux xvii^e et xviii^e siècles, une grande bibliothèque monastique », dans Jean-Michel Leniaud (dir.), *Des palais pour les livres. Labrouste, Sainte-Geneviève et les bibliothèques*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2002, 190 p., p. 24-35.

[45] Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Étienne-Louis Boullée (1728-1799). De l'architecture classique à l'architecture révolutionnaire*, Paris, Arts et métiers graphiques, 1969, 271 p.

[46] Sur la comparaison entre la bibliothèque Sainte-Geneviève et la Bibliothèque nationale, voir : Jean-François Foucaud, « De la bibliothèque Sainte-Geneviève à la Bibliothèque impériale », dans

Jean-Michel Leniaud (dir.), *Des palais pour les livres. Labrouste, Sainte-Geneviève et les bibliothèques*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2002, 190 p., p. 36-47.

[47] « Agrandissements de la Faculté de droit », *La Construction moderne*, 26 août 1893, p. 564.

[48] Christian Hottin, « La Nouvelle Sorbonne », dans Myriam Bacha et Christian Hottin (dir.), *Les Bibliothèques parisiennes : architecture et décors*, Paris, Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris, 2002, 272 p., p. 148-150.

[49] Sur la rue Soufflot les élévations de la Faculté du xviii^e siècle imposent à Lheureux un travail de copie sans imagination. Sur la rue Saint-Jacques, en revanche, il fait plusieurs propositions originales, notamment la construction d'un campanile, mais se voit contraint, sous la pression de la Faculté et de la Ville de Paris d'assagir considérablement son projet initial. Honoré Daumet, rapporteur devant le conseil d'architecture de la ville voit dans ce projet de campanile imaginé par Lheureux « des tendances à l'originalité plus qu'à la belle et noble simplicité que doivent revêtir les bâtiments de l'École de droit ». Archives de la Ville de Paris, VM 63 1, rapport d'Honoré Daumet au conseil d'architecture sur le projet d'agrandissement de l'École de droit, 1^{er} août 1889.

[50] Le décor de la bibliothèque se limite à quelques bustes, transportés par la suite à la bibliothèque Cujas. Si la bibliothèque ne présente pas de décors peints, ceux-ci sont en revanche nombreux dans les autres espaces intérieurs de la Faculté. Voir :

Christian Hottin, « Les visages du Droit : le programme décoratif de la Faculté de droit de Paris (vers 1870 – vers 1920) », dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, Année 2007, Société de l'Histoire de l'Art français, 2008, p. 375-405 et pl. XVI.

[51] La nouvelle bibliothèque de la Faculté de droit a été élevée entre 1952 et 1958 sur le site du collège Saint-Barbe. Le pavillon d'entrée du collège, œuvre de Théodore Labrousse, le frère d'Henri, est devenu l'entrée de la bibliothèque. Annette Grousseau, *op. cit.*, p. 151-152, p. 151.

[52] L'ensemble des façades tant intérieures qu'extérieures de la Sorbonne ont été inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 30 septembre 1975, en même temps qu'était classé le grand amphithéâtre et les espaces l'entourant.